

Charte de la Fondation Perceval

Préambule

La présente Charte décrit la mission, les fondements et les valeurs de la Fondation Perceval.

Mission

La Fondation Perceval est une fondation privée, reconnue d'utilité publique, créée en 1967. Elle a pour mission de contribuer au développement et à l'épanouissement de toute personne (enfant, adolescent, adulte ou personne vieillissante) en situation de handicap présentant une déficience cognitive et/ou souffrant d'une limitation dans son autonomie psychique ou physique. Le Conseil de Fondation se porte garant de la mission, dans un esprit de partenariat avec les autorités étatiques compétentes.

Fondements

Les approches et courants de pensées experts dans le domaine des sciences humaines et sociales, en particulier la pédagogie curative et la sociothérapie d'orientation anthroposophique (annexe 1) viennent appuyer la pratique des professionnels engagés auprès des bénéficiaires, dans une dynamique de recherche, d'ouverture et de complémentarité.

Valeurs

Les personnes accueillies sont reconnues et respectées dans leur unicité, dignité et intégrité. Leurs besoins de soutien spécifique sont considérés de manière individuelle.

L'enseignement et l'accompagnement s'inspirent d'une approche humaniste, tenant compte de ses dimensions biologiques, psychologiques, sociales et spirituelles.

Selon les principes de la participation, de l'autonomie et de l'inclusion, les professionnels valorisent les ressources des bénéficiaires dans le but de les aider à réaliser leur projet de vie et de développement.

La Fondation veille à la qualité de la collaboration. Conformément aux valeurs du mouvement Camphill (annexe 2), elle vise l'émergence d'une communauté de travail solidaire favorisant l'auto-responsabilité et l'interdisciplinarité, conditions nécessaires à la cohérence institutionnelle au service de la mission.

Prestations

- Une école met en œuvre un enseignement spécialisé adapté au besoin des élèves accueillis.
- Une formation pratique destinée aux jeunes adultes vise à consolider et à élargir leurs compétences en les préparant à la vie active du travail.
- Des ateliers permettent aux résidents adultes de développer et d'affirmer leur identité professionnelle, tout en favorisant leur intégration sociale.
- Plusieurs foyers permettent aux résidents de tous âges d'être hébergés dans des lieux de vie, dans lesquels ils sont reconnus et valorisés.
- Un secteur médico-thérapeutique complète ces différentes prestations en prodiguant des soins individualisés.
- Une vie culturelle et artistique riche et variée.

Pour répondre toujours mieux aux besoins qui émergent, ainsi qu'à l'évolution des prestations à offrir, la Fondation adapte de manière continue ses structures et ses moyens.

Notice : La présente Charte a été adoptée par le Conseil de Fondation dans sa séance du 03.12.2013. L'annexe ci-dessous a été adoptée par le Conseil de Fondation dans sa séance du 18.09.2018.

ANNEXE à La Charte de la Fondation Perceval

Historique

La Fondation Perceval est inscrite au registre du commerce depuis novembre 1967. Elle est issue d'une structure de pédagogie curative pour enfants et adolescents en situation de handicap dont les activités se sont développées, d'abord à Bussigny, puis sur le site actuel de St-Prex. Elle est aussi le fruit du partenariat de l'Association des amis de Perceval (Association des parents) et de l'Association Camphill en Suisse.

La reconnaissance de la déficience mentale par l'Al ainsi que l'aide cantonale grandissante ont permis à la Fondation de développer progressivement ses activités et ses structures en faveur de personnes en situation d'une déficience intellectuelle.

Basée sur un style de vie communautaire à ses débuts, la Fondation se professionnalise en même temps qu'elle s'engage à élargir ses missions (polyhandicap, soutien en milieu ordinaire, petite enfance, accueil des personnes en situation d'accompagnement complexe etc.).

Ouverte à tous courants experts en matière pédagogique, éducative, socio-professionnelle, médicale..., la Fondation n'en reste pas moins attachée à ses racines et développe un savoir faire où les outils essentiels de la pédagogie curative et de la sociothérapie d'orientation anthroposophique continuent à être développés.

En lien constant avec l'externe (Parents et représentant légaux des bénéficiaires, services étatiques, organismes faitiers et associatifs...), la Fondation Perceval s'inscrit comme acteur citoyen au niveau cantonal, remplissant une mission financée essentiellement par des fonds public.

Glossaire

Anthroposophie

L'anthroposophie du grec « anthropos » = homme et « sophia » = sagesse est une démarche d'approfondissement et de recherche. Pour son fondateur, Rudolf Steiner (1861-1925), l'anthroposophie a pour but l'élargissement de la connaissance de l'être humain et de la nature en incluant leur dimension spirituelle, et le développement d'une éthique de la responsabilité individuelle.

Avec l'anthroposophie, Steiner a œuvré pour renouveler les pratiques dans de nombreux domaines d'activité de la société: l'approche biodynamique de l'agriculture, la médecine anthroposophique, la pharmacie, l'architecture, le domaine de l'art, les sciences humaines, l'économie, la pédagogie pratiquée dans les écoles Steiner - Waldorf, la pédagogie curative et la sociothérapie.

Mouvement Camphill

Le Mouvement Camphill, fondé par le Dr Karl König en 1940, fait partie des impulsions sociales nées durant et après la seconde guerre mondiale.

Karl König, réfugié en Angleterre, s'interroge sur la possibilité de mettre en œuvre ses convictions profondes dans une organisation sociale fondée sur une approche humaniste, respectant la liberté et la dignité humaine.

Sensibilisé aux apports anthroposophiques et à une compréhension nouvelle des enfants en situation de handicap, Karl König œuvre pour le développement de la pédagogie curative et pour la sociothérapie.

Avec d'autres professionnels, il crée des communautés de vie et de travail réunissant des personnes en situation de handicap et leurs accompagnants inspirés par un idéal de partage et d'entraide. De cette initiative sont nées actuellement plus de 100 institutions à travers le monde, dont la Fondation Perceval.

A travers l'idéal communautaire, le mouvement Camphill promeut la solidarité, la reconnaissance d'autrui, la recherche spirituelle, un soin de la nature par la biodynamie.

Pédagogie curative

La pédagogie curative d'orientation anthroposophique part de l'hypothèse que chaque personne est porteuse d'une dimension saine et inaltérable. Il s'agit de reconnaître cette nature spirituelle et d'accompagner l'enfant, puis l'adolescent, sur son chemin de développement pour qu'il puisse au mieux surmonter les obstacles auxquels il fait face. Le pédagogue tient compte de l'âge biologique

de l'enfant/adolescent tout en adaptant l'approche à son âge de développement. L'approche se veut interdisciplinaire: parents, éducateurs spécialisés, enseignants, thérapeutes et médecins forment le cercle autour du jeune dans son devenir. La volonté d'approfondir la compréhension de la situation individuelle de l'enfant/adolescent et de saisir consciemment et intuitivement son intentionnalité propre est à la base du projet pédagogique interdisciplinaire (PPI).

Sociothérapie

La sociothérapie d'orientation anthroposophique a pour objectif central l'accompagnement pluridisciplinaire de personnes adultes en situation de handicap et leur inclusion à la vie sociale. Elle se fonde sur une recherche de perception et de compréhension mutuelle en respectant l'individualité et l'intégrité de chacun. La valorisation des ressources et talents personnels permet d'équilibrer les forces et difficultés dans le cadre d'un projet individualisé (PI) adapté aux aspirations, besoins et rythmes biographiques de la personne accueillie. Vivre, apprendre, travailler et participer à une vie sociale sont les conditions qui facilitent le développement ou le maintien des compétences et d'une autonomie aidant l'adulte à s'autodéterminer, conduire sa propre vie et s'épanouir.

Notice : La présente annexe a été adoptée par le Conseil de Fondation dans sa séance du 18.09.2018